

Traces numériques et lutte contre la cyberviolence scolaire

Béregère STASSIN

Brigitte SIMONNOT

Crem, Université de Lorraine

Prépublication - La version définitive de ce texte est disponible dans

STASSIN Béregère, SIMONNOT Brigitte (2018). Traces numériques et lutte contre la cyberviolence scolaire. In ZLITNI Sami, LIÉNARD Fabien (dir.) *Actes du 5ème colloque international « Réseaux sociaux, traces numériques et communication électronique »*, Le Havre, 6-8 juin 2018 : 309-318.

Introduction

En France, 10 % des élèves sont victimes chaque année de harcèlement scolaire, c'est-à-dire de violences exercées de manière répétée à leur encontre et dont les conséquences sont parfois très graves (Catheline, 2015). S'il y a quelques années encore, ces élèves trouvaient un peu de répit une fois sortis de l'école, il n'est pas rare aujourd'hui que les brimades les poursuivent en dehors des temps et des lieux scolaires, par le biais des smartphones et des médias sociaux. Le harcèlement devient cyberharcèlement et la violence, cyberviolence. Cet article se propose de dresser un état des lieux de ces nouvelles formes de violence et de montrer en quoi elles peuvent être constitutives de l'identité numérique de ceux qui en sont les destinataires et les destinateurs. Il propose également une réflexion sur la notion de « traces numériques » et sur la pertinence de sa mobilisation dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI), pour éveiller les consciences dans la lutte contre la cyberviolence et à le cyberharcèlement.

La cyberviolence entre pairs

La cyberviolence entre pairs s'exerce à travers des canaux tels que le SMS, la messagerie électronique ou instantanée, ou encore les réseaux sociaux numériques. Elle peut prendre différentes formes : exclusion sociale (un élève est exclu d'un groupe en ligne) ; usurpation d'identité (sa messagerie électronique ou son profil sont piratés pour envoyer des contenus compromettants à sa place) ; violence verbale (profération d'insultes, de menaces, de moqueries, diffusion de rumeurs) ; violence sexuelle (envoi d'images érotiques ou pornographiques à une personne qui est gênée, voire choquée à leur vue ou bien diffusion d'images intimes sans le consentement de la personne qu'elles représentent) ; violence physique médiatisée par les smartphones et les médias sociaux (*happy slapping* ou diffusion d'une agression qui a été filmée, jeu dangereux ou *challenge Facebook* impliquant le corps relevé « en direct ») (Blaya, 2013 ; Li, 2007 ; Willard, 2007). De récents travaux ont, en outre, montré que la cyberviolence était avant tout ancrée dans le sexisme, l'homophobie, les stéréotypes de genres et les moqueries liées à l'apparence physique (Couchot-Schiex, Moignard, 2016), que les filles en étaient deux fois plus victimes que les garçons et que les jeunes homosexuel·le·s et transsexuel·le·s risquaient quatre fois plus d'endurer un épisode de cyberviolence que les jeunes hétérosexuel·le·s cisgenres (Felmlee, Faris, 2016).

Les auteurs ayant étudié la continuité existant entre la violence scolaire et la cyberviolence ont montré que les agresseurs et les victimes étaient souvent impliqués « hors ligne » et « en ligne » (de 30 à 70 % selon les études) : un acte de violence se produit dans la cour de récréation et se poursuit sur les médias sociaux ou bien émerge en ligne et se poursuit dans l'enceinte de l'école (Blaya,

2015). Cependant, en contexte numérique, de nouvelles parties prenantes font leur apparition : ceux qui ne sont pas impliqués dans des actes de violence ou de harcèlement « en ligne », mais qui se servent de leurs compétences informatiques pour venger les victimes ; ceux qui ne sont pas impliqués « hors ligne », mais se désinhibent et se métamorphosent derrière leur écran et s'adonnent à des actions qu'ils s'interdiraient par ailleurs (20% des cyberharceleurs ne sont pas harceleurs « hors ligne ») ; ceux encore qui par leur simple « like », « partage » ou « retweet » participent aux méfaits et à la diffusion virale des contenus (Bellon, Gardette, 2014). C'est d'ailleurs pour sensibiliser à ce dernier aspect que la 2^{ème} Journée de mobilisation nationale contre le harcèlement scolaire (3 novembre 2016) avait pour slogan : « Liker, c'est déjà harceler ».

Concernant le genre des « cyber-agresseurs », des auteurs mettent en avant que les filles sont plus impliquées que les garçons, qu'elles ont tendance à s'en prendre à d'autres filles appartenant à leur propre réseau amical (Jackson *et al.*, 2009). D'autres, au contraire, montrent que les garçons s'adonnent plus que les filles à la cyberviolence (Erdur-Baker, 2010) et d'autres encore, que les filles et les garçons sont autant impliqués les uns que les autres (Blaya, 2015).

Cyberviolence, réputation et identité numérique

Les attaques et les violences exercées en ligne ont généralement pour but de nuire à la personne qu'elles ciblent, mais plus particulièrement de nuire à son image et à sa réputation (Dilmaç, 2017), et il n'est pas rare qu'elles passent par la photographie : un élève est photographié à son insu dans une position qui ne le met pas à son avantage et la photographie est instantanément diffusée sur *Snapchat* ; un autre est victime d'un photomontage visant à le ridiculiser ; une fille est victime de *revenge porn*. Le *revenge porn* participe d'un phénomène plus large que l'on nomme *slut shaming*. Ce terme, que l'on peut traduire par « honte aux salopes », renvoie au fait de blâmer ou déconsidérer une fille parce que ses tenues vestimentaires, son attitude, son comportement amoureux ou sexuel ne correspondent pas aux normes de « respectabilité » en vigueur. Une mauvaise réputation peut rapidement être attribuée à celle qui a transgressé, ne serait-ce qu'une fois, les normes de genre et plus particulièrement les normes sexuelles : s'être adonnée au *sexting*, avoir accepté qu'un garçon la « tripote », avoir « couché » (Couchot-Schiex, Moignard, 2016 ; Couchot-Schiex, 2017).

Le 31 décembre 2015, une jeune fille, en soirée chez des amis, s'éclipse dans une pièce avec son copain pour un moment d'intimité, ignorant qu'un voyeur les a suivis. Ce dernier photographie leurs ébats avec son téléphone portable. La photo est instantanément partagée sur les réseaux sociaux. En moins de quatre jours l'affaire fait l'objet de plus de 100 000 *tweets*, pour la plupart moqueurs et sexistes (figure 1). Aux messages insultants, s'ajoutent la création de faux profils (usurpation d'identité) et le lancement d'une rumeur évoquant son suicide.

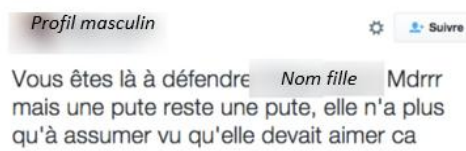


Figure 1. Exemple de *tweet* sexiste

Interviewée deux ans après les faits lors d'une émission télévisée consacrée au *revenge porn* (*Compléments d'enquête*, 22 février 2018), la jeune fille confie avoir dû changer de région pour retrouver une vie paisible. Malgré cela, des personnes la reconnaissent encore aujourd'hui et lui reparlent de cette histoire qui a été, selon elle, des plus injustes : « *Ce qui me dérange aujourd'hui, c'est que la fille et le garçon ne sont pas vus de la même façon. Moi, on m'a insultée, on a essayé de m'anéantir moralement, alors que le garçon qui était avec moi, on l'a félicité, on ne l'a jamais sali. Je trouve que c'est totalement inégal* ».

Si la cyberviolence entache la réputation de ceux qui en sont victimes, elle peut aussi être exercée avant tout pour gagner en popularité au sein des réseaux sociaux. Dans le cas du *happy slapping*, il ne s'agit pas simplement de filmer une agression, mais de perpétrer une agression dans le but de la filmer et de la diffuser en ligne (Tisseron, 2011). Ces agressions sont motivées par leur publication et par les enjeux en termes de popularité et de réputation qui en découlent : « *Filmées avec délectation, ces scènes deviennent ensuite des trophées envoyés sur Internet ou sur les portables des proches pour valider l'exploit. La surprise et la terreur de la victime sont un ingrédient majeur du plaisir des récepteurs, et elle est une garantie de réputation pour celui qui agit et qui filme* » (Le Breton, 2007). La cyberviolence devient un enjeu d'identité numérique.

L'identité numérique est construite par l'ensemble des traces que nous laissons en ligne, de manière volontaire ou non, à travers nos différentes pratiques informationnelles et communicationnelles. Elle est « *la collection des traces "profilaires" correspondant à ce que je dis de moi (qui suis-je ?) ; des traces "navigationnelles" qui renseignent sur les sites que je fréquente et sur lesquels je commente ou j'achète (comment je me comporte) ; enfin des traces inscriptibles et déclaratives – ce que je publie sur mon blog par exemple – qui reflètent directement mes idées et mes opinions (ce que je pense)* » (Ertzscheid, 2013). Fanny Georges (2009) distingue trois dimensions de l'identité numérique : une dimension « déclarative » (ce que nous disons de nous, révélons de notre personnalité, de nos goûts, etc.), une dimension « agissante » (les notifications produites par ce que nous publions en ligne, partageons, « likons », etc.) et une dimension « calculée » (notre audience, nombre d'amis, de *followers*, de vues, de partages, etc.). Cette dimension chiffrée s'affiche comme autant de « signes passeurs » de la popularité et de la réputation numériques (Pierre, 2013). Le cyberharcèlement s'appuie sur ces trois familles de signe. Les insultes ou les rumeurs proférées envers autrui relèvent du « déclaratif ». Cependant, une fois publiées, elles échappent à leur auteur. Ces traces rediffusées, captées et republiées sont susceptibles de ressurgir des années plus tard. Les attaques sont amplifiées par la dimension « agissante » des médias sociaux quand chaque publication est signalée aux réseaux de contacts de la victime et de l'agresseur (notification sur *Snapchat*, *Facebook* ou *Twitter*, statut sur le « mur » de la victime, *likes* et *retweets* des contenus, etc.). La course à l'audience et aux *likes* s'appuie sur la dimension « calculée » et le caractère ostensible des marqueurs de réputation (Alloing, 2013) intégrés aux interfaces des plateformes. Dans le cas du cyberharcèlement, chaque *like*, partage ou *retweet* contribue au phénomène de répétition pour la victime et amplifie la portée des attaques. danah boyd (2016), qui a longuement étudié la « vie numérique » des adolescents, a montré également que la diffusion de ragots, de rumeurs ou de contenus compromettants pouvait être motivée par un souhait d'attirer l'attention sur soi, de faire rire les autres en se moquant d'autrui et de gagner un statut social, une popularité.

Vers une définition du cyberharcèlement

Si le cyberharcèlement - ou *cyberbullying* - fait l'objet d'un intérêt croissant de la recherche internationale, en France peu de travaux portent encore aujourd'hui sur le phénomène. En outre, il n'existe pas à ce jour de définition du cyberharcèlement qui fasse consensus dans la littérature scientifique. Dans son état de l'art, Catherine Blaya (2013) souligne que certains auteurs se centrent sur l'usage des technologies et définissent le cyberharcèlement comme l'envoi « numérique » de menaces ou d'insultes, alors que d'autres le définissent plutôt selon des critères similaires au harcèlement « hors ligne » : « *le cyberbullying consiste en des actes agressifs sur le long terme, répétés, intentionnels, perpétrés par un ou plusieurs individus, en utilisant des outils électroniques, et dirigés contre une victime plus faible* » (Smith et al., 2008). Vandebosh et Van Cleemput (2008) soulignent également qu'il y a cyberharcèlement s'il y a : intention de blesser ; répétition des attaques ; déséquilibre des forces (p. ex. la victime est attaquée par plusieurs personnes) ; inscription de la cyberviolence dans un groupe de pairs (p. ex. un groupe d'élèves du même établissement). La répétition, l'intentionnalité et le déséquilibre de pouvoir sont des caractéristiques partagées entre le cyberharcèlement et le harcèlement traditionnel. Cependant, d'autres auteurs soulignent que le déséquilibre des forces s'effacerait « en ligne » puisque les victimes pourraient à

leur tour « riposter » ou « se venger » et que le cyberharcèlement entre pairs ne pourrait donc pas se définir *stricto sensu* comme le harcèlement scolaire (Wolak et al. 2007).

Une autre difficulté à appréhender le cyberharcèlement comme le harcèlement scolaire réside, nous l'avons vu, dans le fait qu'ils n'entretiennent pas le même rapport à l'espace et au temps. Dans sa forme la plus traditionnelle et non numérique, le harcèlement scolaire s'inscrit dans la durée. L'élève victime subit les brimades de ses camarades de manière répétée, mais connaît quelques moments de répit : le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires. Les brimades médiées par les outils numériques sortent désormais de l'école et poursuivent la cible chez elle et sur son temps libre. Cette abolition des frontières et la chambre d'écho que constituent les médias sociaux donnent au harcèlement une nouvelle audience et peuvent engager des personnes qui ne fréquentent pas le même établissement que la cible, voire qui ne la connaissent pas du tout. Parmi les 100 000 *tweets* en lien avec l'affaire de *revenge porn* du 31 décembre 2015, combien émanaient de personnes qui connaissaient vraiment la victime ? Le cyberharcèlement n'entretient pas non plus le même rapport à la temporalité en ce qu'il peut s'opérer de manière condensée (100 000 *tweets* sur 4 jours). La vitesse et la viralité avec lesquelles les contenus se diffusent au sein du Web aboutissent donc à une répétition condensée sur une très courte période.

En outre, en contexte numérique, la répétition peut également venir de la pérennité des traces. Les photos et les vidéos intimes postées à l'insu des victimes sont généralement supprimées des sites sources, mais leur copie et leur partage font qu'elles sont toujours stockées quelque part et qu'elles peuvent resurgir à tout moment, comme l'a expérimenté Laure Manaudou dont l'ex petit-ami avait publié en 2007 des photos d'elle posant nue. Alors qu'elle croyait cette affaire classée depuis plusieurs années, elle voit les photos réapparaître sur la Toile au printemps 2016 suite à leur évocation par le rappeur français Booba dans l'une de ses chansons. Plus récemment, Mennel, une jeune chanteuse, a été évincée du télé-crochet *The Voice* à cause de contenus controversés qu'elle avait publiés sur *Twitter* lors des attentats de Nice en juillet 2016, et qui ont été déterrés par des internautes souhaitant lui faire du tort. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de cyberharcèlement, cet exemple illustre parfaitement le fait que les contenus postés en ligne peuvent aussi bien entacher l'image et la réputation de leurs destinataires comme de leurs destinateurs, et ce, à court, moyen et long terme. Dès lors, la prise en compte de la pérennité des traces numériques au sein des séances d'éducation aux médias (sociaux) et à l'information (numérique) est essentielle.

Prévenir la cyberviolence par l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Inscrite dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, l'EMI a pour objectif d'éveiller l'esprit critique des élèves, de leur apprendre à exercer une citoyenneté informationnelle et numérique, de les sensibiliser à la pluralité des sources d'information et à la complexité actuelle de leur univers informationnel. Il s'agit de les faire passer progressivement d'une posture de « consommateur » de plateformes à celle d'acteur responsable, de les confronter aux différents supports et sources d'information, de les initier au repérage de la nature des messages (opinion, rumeur, propagande), mais aussi de leur apprendre à maîtriser leur identité numérique et à publier dans le respect du droit et de l'éthique (respect du droit d'auteur et du droit à l'image, respect de soi-même et des autres). L'EMI trouve ainsi tout naturellement sa place dans la prévention du harcèlement scolaire et de son avatar numérique qu'est le cyberharcèlement (Simonnot, 2017).

Investir la notion de traces numériques dans l'EMI, en s'appuyant sur les différentes dimensions de l'identité numérique, est susceptible d'éveiller les consciences dans la lutte contre la cyberviolence. En effet, d'une part le caractère répétitif du harcèlement prend une autre ampleur du fait du fonctionnement des médias sociaux. D'autre part, les traces numériques qui y sont laissées ou produites – contenu publié ou autre action signalée – échappent à leurs auteurs ou profils : l'auteur d'un message peut l'effacer, mais ce message a pu être capté dans l'intervalle pour être republié par d'autres. On peut effacer un *retweet* ou annuler un *like* mais cela n'est pas pour autant notifié au réseau de relations. L'enregistrement pérenne des traces numériques est assuré par la multiplication

des copies et il est impossible d'être assuré de leur disparition définitive. En ce sens, ces traces peuvent d'ailleurs contribuer à apporter la preuve des méfaits. Une meilleure connaissance de ces principes pourrait aider les internautes, jeunes et moins jeunes, à réfléchir à leurs activités en ligne, qu'ils soient auteurs de cyberharcèlement, ou encore témoins actifs ou passifs des agressions. Car les témoins peuvent être autant importunés que les victimes par ces agissements.

Références bibliographiques

Alloing, Camille (2017) Réputation. *Publictionnaire, Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 27 mars 2017. Accès : <http://publictionnaire.humanum.fr/notice/reputation/>.

Bellon, Jean-Pierre, Gardette, Bertrand (2014) Harcèlement et cyberharcèlement à l'école : Une souffrance scolaire 2.0. Issy-les-Moulineaux : ESF Editeur.

Blaya, Catherine (2013) Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence. Bruxelles : De Boeck.

Blaya, Catherine (2015). Les programmes d'intervention contre la cyberviolence et le cyberharcèlement : quels moyens, quelle efficacité ? , *Les dossiers des sciences de l'éducation* [en ligne], n° 33 <http://journals.openedition.org/dse/843> (consulté le 18 mars 2018).

boyd, danah (2016). C'est compliqué. La vie numérique des adolescents. Trad. de l'anglais américain par Hervé Le Crosnier. Caen : C&F éditions.

Couchot-Schiex, Sigolène, Moignard Benjamin (2016). *Cybersexisme : une étude sociologique dans des établissements scolaires franciliens*. Rapport de l'étude commandée par le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, Université Paris Est Créteil: Centre Hubertine Auclert [en ligne]. (consulté le 18 mars 2018) <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-cybersexisme-web.pdf>.

Couchot-Schiex, Sigolène (2017) « Prendre sa place » : un contrôle social de genre exercé par les pairs dans un espace augmenté. *Éducation et Sociétés*, Vol. 1, n° 39, 153-168.

Dilmaç, Julie Alec (2017). L'humiliation sur Internet : Une nouvelle forme de cyberdélinquance ? *Déviance et Sociétés*, Vol. 41, n°2, 305-330. Doi:10.3917/ds.412.0305.

Erdur-Baker, Özgür (2010). Cyberbullying and Its Correlation to Traditional Bullying, Gender and Frequent and Risky Usage of Internet-Mediated Communication Tools. *New Media & Society* [en ligne], n° 12, 109-125 (consulté le 18 mars 2018).

<http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1461444809341260>

Ertzscheid, Olivier (2013) Qu'est-ce que l'identité numérique ? Enjeux, outils, méthodologies. Marseille : OpenEdition Press.

Felmlee, Diane, Faris, Robert (2016). Toxic Ties : Networks of Friendship, *Dating, and Cyber Victimization*. *Social Psychology Quarterly*, [en ligne] vol. 79, n° 3, 243-262 (consulté 18 mars 2018) <http://www.asanet.org/sites/default/files/attach/journals/sept16spqfeature.pdf>.

Georges, Fanny (2009). Identité numérique et Représentation de soi : analyse sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0. *Réseaux*, vol. 2, n° 154, 165-193.

Jackson, M., Cassidy, W., & Brown, K., (2009). “You were born ugly and you’ll die ugly too”: cyber-bullying as relational aggression, *Education* [en ligne], vol. 15, n° 2 [en ligne] (consulté le 18 mars 2018). <http://ineducation.ca/ineducation/article/viewFile/57/539>.

Le Breton, David (2007). Entre Jackass et le happy slapping un effacement de la honte. *Adolescence*, 61(3), 609-622. doi:10.3917/ado.061.0609.

Li, Qi (2007). Bullying in the new playground : Research into cyberbullying and cyber victimization. *Australian Journal of Educational Technology*, n° 23, 435–454.

Pierre, Julien (2013). *Le cadre privatif : des données aux contextes. Approche interdimensionnelle des enjeux de médiation de la vie privée*. Thèse de doctorat en Sciences de l’information et de la communication. Grenoble: Université de Grenoble.

Simonnot, Brigitte (2017). Prévenir le cyberharcèlement : contribution de l’éducation aux médias et à l’information. In Journée d’étude « *La lutte contre de cyberharcèlement à l’école : quels acteurs et quels dispositifs ?* », Université de Lorraine, Maxéville, 28 septembre 2017. [Podcast] (consulté le 7 avril 2018) <https://eviolence.hypotheses.org/667>.

Smith, Peter, Mahdavi Jess, Carvalho Manuel, Fisher Sonja, Russell Shanette, Tippett Neil., (2008). Cyberbullying: Its nature and impact in secondary school pupils. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 49(4), 376-385.

Tisseron, Serge (2011) Blogs, jeunes et vidéos, la responsabilité des adultes. *Revue Projet*, n° 320, 55-63.

Vandebosch, Heidi, Cleemput Katrien (2008). Defining Cyberbullying: A Qualitative Research into the Perceptions of Youngsters, *Cyberpsychology and Behavior*, 11(4), 499-503.

Willard, Nancy (2007). *Cyberbullying and Cyberthreats: Responding to the Challenge of Online Social Aggression, Threats, and Distress*. Champaign : Research Press.

Wolak, Janis, Mitchell Kimberly J., Finkelhor, David. (2007). Does Online Harassment Constitute Bullying? An Exploration of Online Harassment by Known Peers and Online-Only Contacts. *Journal of Adolescent Health*, 41(6), S51-S58. DOI: 10.1016/j.jadohealth.2007.08.019.